

RÈGLEMENT JEU CONCOURS ODP - CONCESSION 1 ESSAI RÉALISÉ = 1 CHANCE DE GAGNER

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Le présent jeu-concours est organisé par la société Parot Automotive Atlantique, SAS au capital de 100 000 €, dont le siège social est situé Rue de Fieuzal – 33520 Bruges, immatriculée au R.C.S. Bordeaux sous le numéro 085 480 671, code APE 4511Z, n° ORIAS 07026684, n° de TVA intracommunautaire FR21085480671, ci-après désignée « Organisateur ».

ARTICLE 2 – PÉRIODE DU JEU

Le jeu se déroule du 11 mai au 5 juin 2026 inclus. Toute participation en dehors de cette période ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel des concessions PAROT et de leurs familles. La participation est gratuite, sans obligation d'achat, mais conditionnée à la réalisation d'un essai d'un véhicule Ford ou Suzuki dans l'une des concessions participantes entre le 11 mai et le 5 juin 2026.

Une seule participation est autorisée par personne pendant toute la durée du jeu. Toute participation incomplète, erronée, ou ne respectant pas les conditions ci-dessus sera considérée comme invalide.

ARTICLE 4 – CONCESSIONS PARTICIPANTES

L'opération est valable dans les concessions Ford et Suzuki suivantes :
Parot Automotive Atlantique Concession de Bruges, située 423 Route du Médoc,
Parot Automotive Atlantique Concession de Bègles, située 486 Route de Toulouse,
Parot Automotive Atlantique Concession de Lormont, située 61 Avenue de Paris,
Parot Automotive Atlantique Concession de La Teste, située 430 Avenue de l'Europe.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, le client ou prospect doit :

Réaliser un essai d'un véhicule Ford ou Suzuki dans l'une des concessions participantes entre le 11 mai et le 5 juin 2026.

Le conseiller commercial transmettra les coordonnées de la personne ayant réalisé l'essai au service Marketing & Communication avant le 7 juin 2026.

Aucune participation ne sera acceptée sans validation effective de l'essai.

ARTICLE 6 – DOTATIONS ET TIRAGE AU SORT

15 places sont mises en jeu pour assister au Festival ODP Talence 2026. Il y aura ainsi 7 gagnants qui remporteront 2 places chacun. Les billets sont datés et ne pourront pas être modifiés. Les gagnants se verront attribuer une date de la programmation et ne pourront pas choisir le jour de leur venue.

Le tirage au sort aura lieu le 9 juin 2026 parmi l'ensemble des bulletins reçus de toutes les concessions participantes : Lormont, Bègles, La Teste de Buch et Bruges.

Les gagnants seront contactés par téléphone par leur conseiller commercial à partir du 10 juin 2026, date à partir de laquelle les places pourront être retirées au sein des concessions participantes.

ARTICLE 7 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté perturbant le bon déroulement du jeu-concours.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'annulation ou de modification du festival par les organisateurs.

Les dotations sont strictement nominatives, non échangeables et non remboursables.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incidents survenus lors de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation et/ou des ses conséquences.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le bulletin de participation sont nécessaires à la gestion du jeu-concours et conservées pour une durée de 3 ans par le service marketing.

Conformément à la législation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de leurs données, à exercer par mail à :

marketing@tressol-chabrier.com

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement complet est disponible sur demande auprès de l'accueil des concessions participantes et peut être transmis par email sur simple demande.

ARTICLE 10 - LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.

ARTICLE 11 - CONTACT

Pour toute question relative au jeu-concours, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : marketing@tressol-chabrier.com